

## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

**Date :**

**13/10/2022**

**Lieu : visio**

**Heure : 9h30**

**Etaient présents :**

Monsieur Eric MEZIN, UITH  
Monsieur Alexandre PAYOUX, Lemahier  
Madame Magali JONARD, Thread tech solutions  
Monsieur Olivier BOUBEAUD, Innovarte  
Monsieur Pierre MENEVEAU, Alpex  
Madame Manuela FERREIRA  
Monsieur Jean IVARS  
Madame Christine CAMPAGNE  
Monsieur Stéphane GIRAUD  
Monsieur Guillaume TARTARE  
Monsieur Philippe VROMAN  
Madame Amira BELHAJ-RHOUMA  
Madame Marie-Pierre DELESPIERRE  
Madame Sandrine PESSE  
Madame Elise TERNYNCK  
Madame Marion WULFAERT  
Madame Sandrine VANDERDONCKT

**Etaient excusés :**

Madame Chloé BERTRAND, Owens Corning  
Madame Alice KARLESKIND, Adeo Services  
Monsieur Rodolphe MAUCOLIN, Chanel  
Madame Mathilde RENAUD, Tenthorey  
Monsieur Anthony SALAPETE, Lacoste  
Monsieur Hugues VINCHON, Inside the biz  
Madame Alicia PINDI  
Monsieur Marwane BOUABSA  
Monsieur Corentin NOGACZ  
Monsieur Gaël MONFRIER  
Madame Pénélope PEETERS

## **1. Approbation du PV du 2 décembre 2021**

Pas de remarque particulière.  
Le PV est validé à l'unanimité.

## **2. Approbation du PV du 9 mars 2022**

Pas de remarque particulière  
Le PV est validé à l'unanimité.

## **3. Points stratégiques**

Eric Devaux remercie Amira Belhaj-Rhouma d'avoir accepté de prendre place au sein du Conseil de Perfectionnement en remplacement de Julie Regnier, ayant récemment soutenu sa thèse.

Le taux d'occupation des enseignants est très important en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'ENSAIT est intégrée à l'Etablissement Public Expérimental de l'Université de Lille. Un contrat d'objectifs et de moyens est en cours d'écriture et sera présenté au Conseil d'Administration en décembre 2022. Cet EPE court jusqu'en 2027. A ce terme, des orientations seront nécessaires. La question de rester au sein de cet EPE est indiscutable. Par contre, il est important de garder l'identité morale et juridique. L'orientation à terme est de créer un grand établissement où chacun garderait sa personnalité morale et juridique.

Eric Mézin indique que le choix d'entrer dans cet EPE s'est faite sous la condition de garder la spécificité textile. Les HUB incluent cette thématique et 3 volets de formation ont été mis en avant :

- La médecine de précision
- Les politiques publiques
- Le textile

Une réunion a lieu cet après-midi avec le rectorat. Le BTS sera délivré par l'ESAAT. Ce projet est porté par les industriels et en particulier l'UITH dont des membres font partie du Conseil d'Administration de l'établissement.

Eric Mézin insiste sur le travail colossal fourni par l'école pour mettre en place cette formation dès la rentrée prochaine et l'importance de ce projet pour les industriels du secteur textile.

Concernant la sobriété énergétique, en 2021, la consommation des fluides de l'Université de Lille était de 10 millions d'euros, est passé à 18 millions d'euros en 2022 et est estimé à 35 millions d'euros pour 2023. Cela correspond à une augmentation de 20% des frais de fonctionnement. Concernant l'ENSAIT, un plan de rénovation énergétique a été réalisé en 2019 permettant une économie de 40% limitant le surcoût à 40 000 euros en 2022. Ces problématiques d'énergie

obligent à travailler avec les industriels pour faire émerger des projets intéressants pour les textiles de demain.

Eric Mézin rebondit sur le fait que ce problème puisse être conjoncturel et que la situation s'améliore dans les mois à venir et confirme donc que la mise en place du BTS est nécessaire et que les industriels donnent toute leur confiance en l'ENSAIT pour faire émerger ce projet. Pierre Meneveau indique que si cette situation est structurelle, toutes les industries confondues seront en difficulté en raison de la concurrence entre les pays Européens. Les industries françaises sont mieux loties que les pays voisins en Europe mais au niveau international, la situation devra être sous contrôle malgré la répercussion des coûts sur les prix. Les six mois à venir seront décisifs.

Alexandre Payoux indique qu'un gros travail a été réalisé par une association concernant la sobriété énergétique, Climatsup, sur comment aborder un changement au niveau ingénieur dans les années à venir incluant le corps professoral par le biais d'une feuille de route permettant de faire gagner du temps sur ce sujet.

Le GEMTEX fête ses 30 ans et deux jours sont organisés pour présenter les activités de recherche.

#### 4. Effectifs de la rentrée 2022-2023

Stéphane Giraud fait un point sur les admissions 2022.

Le nombre de places ouvertes en apprentissage est passé à 42 et 75 en formation classique.

L'école a accueilli 45 apprentis et 73 étudiants en formation classique.

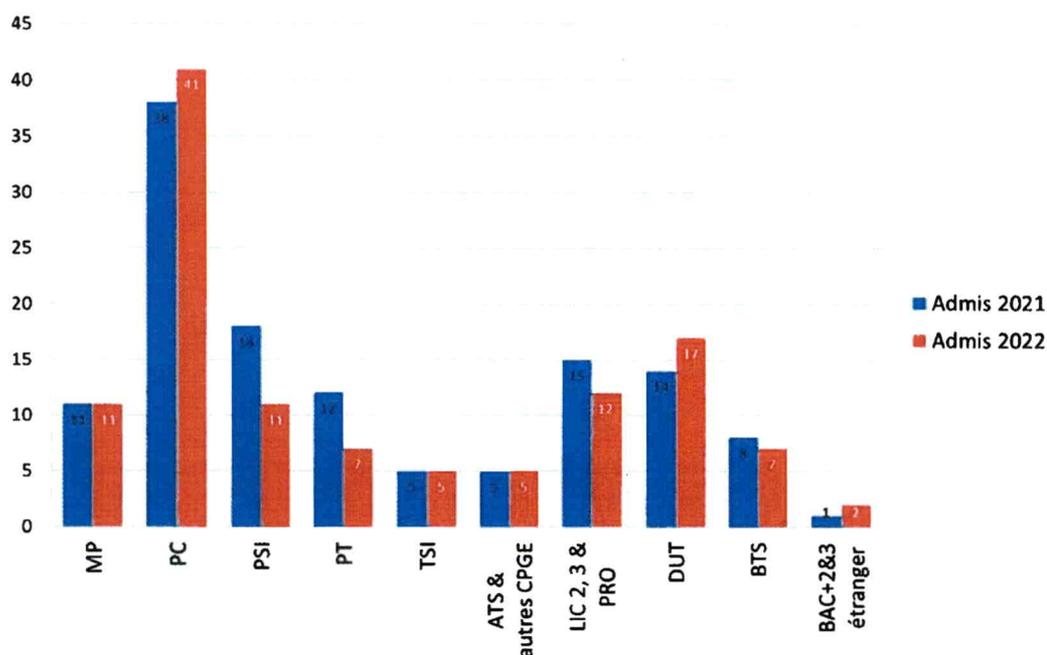
Le vivier de candidats est tout à fait pertinent.

Le taux de remplissage de l'école est de 101% avec un taux de remplissage CPGE de 99%. Le taux de femmes est de 68%.

Sur la formation classique, 69 places sont ouvertes en CPGE, les 6 places restantes étant pour des étudiants provenant d'autres formations. La quantité totale des A1 et E1 confondus est constant avec un taux de 66%, ce qui correspond aux attentes de la CTI.

Par contre, le nombre de places en apprentissage n'a pas de quota des origines des admis.

Les origines des admis sont reprises dans l'histogramme ci-dessous :



La problématique réside sur la formation en BUT qui, suite à une réforme, se fera en 3 ans au lieu de 2. Le nombre de place sera limité concernant cette formation pour ne pas assécher en 3<sup>ème</sup> année. Un travail de communication sera donc fait pour attirer des étudiants provenant de Licence 2 et licence 3.

Deux candidates étrangères ont été accueillies cette année en formation classique provenant de Russie. L'école reçoit également 10 double diplômes dont 8 en 1<sup>ère</sup> année et 2 en 2<sup>ème</sup> année.

Christine Campagne fait un focus sur l'apprentissage :

- 45 contrats signés
- 68.9% de filles
- 26 offres non pourvues
- Refus de 6 candidats.

Il est prévu d'ouvrir 42 places pour la rentrée prochaine sans savoir si les aides gouvernementales seront maintenues. Le coût de formation a été estimé par France Compétences à 8500 euros, montant en baisse par rapport l'année précédente. L'ENSAIT a estimé un coût de formation supérieur à cette somme annoncée. La question va se poser de facturer aux entreprises le surcoût pour la rentrée prochaine.

La promotion de 3<sup>ème</sup> année est passée de 30 à 27 en raison de 3 démissions.

Concernant l'origine des apprentis, 45% des effectifs sont des DUT avec la problématique déjà indiquée en amont.

Du soutien a été mis en place cet été auprès des BTS pour qu'ils puissent intégrer correctement la formation.

Un atelier va être mis en place pour travailler sur la prochaine maquette des 3<sup>ème</sup> années avec une réflexion sur la mise en place d'options.

Guillaume Tartare demande si la réflexion autour de la maquette A3 prend en compte l'arrivée de promotion supplémentaire pour le BTS. Les maquettes d'apprentissage en cycle d'ingénieur permettent une latitude car elles doivent contenir au minimum 1400 heures et au maximum 1800 heures de formation. A ce jour, la maquette contient 1760 heures pour les 3 ans, soit une fourchette haute. Cela laisse une marge de manœuvre tout en maintenant la qualité de la formation. Ce sera une stratégie de planification par périodes pour l'apprentissage. L'inquiétude réside dans les ateliers.

Christine Campagne présente les entreprises partenaires et indique qu'un contrat avec Louis Vuitton a été signé, ce qui est de bon augure puisque le rythme d'apprentissage de l'école ne correspond pas au domaine du luxe.

Eric Mézin soulève le problème que le coût de formation n'est pas le même en fonction de l'école d'ingénieur, ce qui montre un déséquilibre entre les formations.

Pierre Meneveau indique qu'à l'ALPEX, les bases textiles sont importantes mais les spécificités de l'entreprise permettent à un apprenti de se perfectionner et d'aboutir à un profil opérationnel au terme des 3 ans. L'objectif est donc de pérenniser l'emploi de ces apprentis formés.

Mathilde Renaud rebondit sur ces propos et indique qu'il faut pousser l'apprentissage car il est difficile de recruter des jeunes aujourd'hui. C'est un moyen de fidéliser l'ingénieur dans l'entreprise.



Stéphane Giraud rappelle qu'un travail pour rendre la maquette attractive a été réalisé. Eric Mézin demande un document de synthèse entre classique et apprentissage, quelles conséquences pour y voir clair sur les pistes à explorer en balayant les points forts, les points faibles et les opportunités. Elise Ternynck indique que des aspects stratégiques et d'accréditation sont à la clé. Elle rappelle que la CTI accrédite les écoles d'ingénieur si elles accueillent entre 60 et 70% de CPGE, c'est-à-dire d'étudiants qui viennent de classes préparatoires. Or, ces classes préparatoires se dirigent essentiellement vers la formation classique. Il faut veiller à ne pas mettre en danger la formation classique au profit de la formation par apprentissage.

### **5. *Projet BTS innovation textile : évaluation financière et maquette***

Une étude financière a été réalisée à la marge par manque de vision (achat d'équipement ou autre).

Le coût total des investissements s'élève à environ 100 000 euros. Pour que la formation soit rentable, il faut impérativement intégrer 13 étudiants pour 15 places dès la première année. La variable qui n'est pas encore maîtrisée, est la part provenant de l'ESAAT.

Olivier Boubeaud demande quel est l'engagement formel entre l'ENSAIT et les entreprises. Un partenariat pédagogique avec une convention signée entre l'ESAAT et l'ENSAIT sera mis en place. Par contre, tant que la formation n'est pas créée, les entreprises ne se sont pas encore engagées. Eric Devaux indique qu'étant donné l'engouement des entreprises, il n'y a pas d'inquiétude particulière sur ce sujet d'autant que l'ENSAIT a le soutien de l'UITH.

La réunion prévue ce jour avec le rectorat sera décisive dans les suites à donner. Un BTS similaire a été fermé à l'ESAAT il y a quelques années et pourrait porter préjudice à la création de ce BTS. C'est pourquoi, le soutien des entreprises est obligatoire. Il n'y a pas de dérogation possible pour que ce projet soit porté par l'ENSAIT. La particularité sera que 85% des enseignements se fera à l'ENSAIT car l'ESAAT s'est séparée des machines textiles après la fermeture de la formation textile. Pierre Meneveau s'interroge sur le conventionnement avec l'ESAAT en termes de finances et d'investissement par l'ENSAIT.

Alexandre Payoux indique que cette formation est nécessaire aujourd'hui en raison du départ en retraite des techniciens et la non possibilité du transfert de compétence avec des formations en interne.

Magali Jonard demande si la partie investissements en matériel a été étudiée. 85 % des enseignements seront donnés à l'ENSAIT, déjà détentrice de machines et outillages.

Stéphane Giraud revient sur la licence professionnelle actuellement proposée conjointement entre l'ENSAIT et l'IUT de Lille, qui pourrait bénéficier de 15 apprentis chaque année. Historiquement, les 2 filières (formation classique et apprentissage) existent. Par contre, la maquette étant identique pour ces 2 filières, n'a pas permis de rendre pérenne la formation par apprentissage au profit d'une formation 100% classique. Cette donnée pourrait avoir un intérêt dans le projet de création du BTS. Il n'a malheureusement pas de retour concernant l'employabilité.

Suite à ces échanges, Elise Ternynck demande si la formation par licence professionnelle pourrait correspondre aux attentes des industriels. Pierre Meneveau indique que s'il s'agit d'une

plateforme pour la poursuite d'études, cette formation ne répondra pas aux attentes des industriels. Par contre, la formation par apprentissage peut leur permettre de les intégrer au monde professionnel.

Mathilde Renaud ajoute que pour répondre à la demande des industriels, l'apprenti souhaitant continuer son cursus scolaire après une licence ou un BTS doit le continuer en apprentissage dans la même entreprise afin que ce ne soit pas double peine pour l'entreprise.

Le choix s'est porté vers un BTS car c'est une formation pleine et entière et pour permettre ainsi la pérennisation de l'emploi dans l'entreprise.

## 6. Présentation de la démarche d'évaluation des compétences

Dans le cadre des projets SPRINT, la CTI exige l'évaluation des compétences. Lors du précédent Conseil de Perfectionnement, le nouveau référentiel de compétences a été présenté, reconstruit en équipe pédagogique. Il est maintenant nécessaire de montrer que l'établissement est entré dans la démarche d'évaluation des compétences pour répondre aux attentes de la CTI. Le choix s'est porté sur une démarche par petits pas. Il a été décidé de ne pas l'appliquer à l'ensemble de la formation en enlevant les notes mais de choisir des situations permettant d'évaluer des compétences par le biais de SAE (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation). Le projet SPRINT est l'activité pédagogique propice à ce test. Il s'agit du projet de 3<sup>ème</sup> année. Cette première étape bénéficiera d'un bilan en fin d'année.

La compétence est un savoir-agir complexe s'appuyant sur la mobilisation efficace de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations.

### Etre **compétent**, c'est :



Agir efficacement

Qualité, conformité du résultat



Adapter sa manière d'agir à un contexte complexe

Justification des choix  
Explication et justification de votre démarche



Avoir un recul critique sur son travail

Limites de votre travail :  
1. Qualité de votre travail  
→ Axes d'amélioration  
2. Conséquences de vos choix  
→ A posteriori ces choix étaient-ils les bons ?



Savoir s'adapter à d'autres situations

Composantes  
essentielles

Les étudiants devront produire un livrable par compétence, soit rapport de groupe, soit rapport individuel en fonction de la compétence.



L'évaluation des compétences sera basée sur les questions suivantes :

- Toutes les composantes essentielles ont-elles été prises en compte ?
- Les composantes essentielles ont-elles été mises en relation les unes avec les autres ou prises séparément ?
- Quelle est la qualité de la justification scientifique de la démarche et du résultat ?
- Quelle est la qualité du regard critique sur le résultat ?

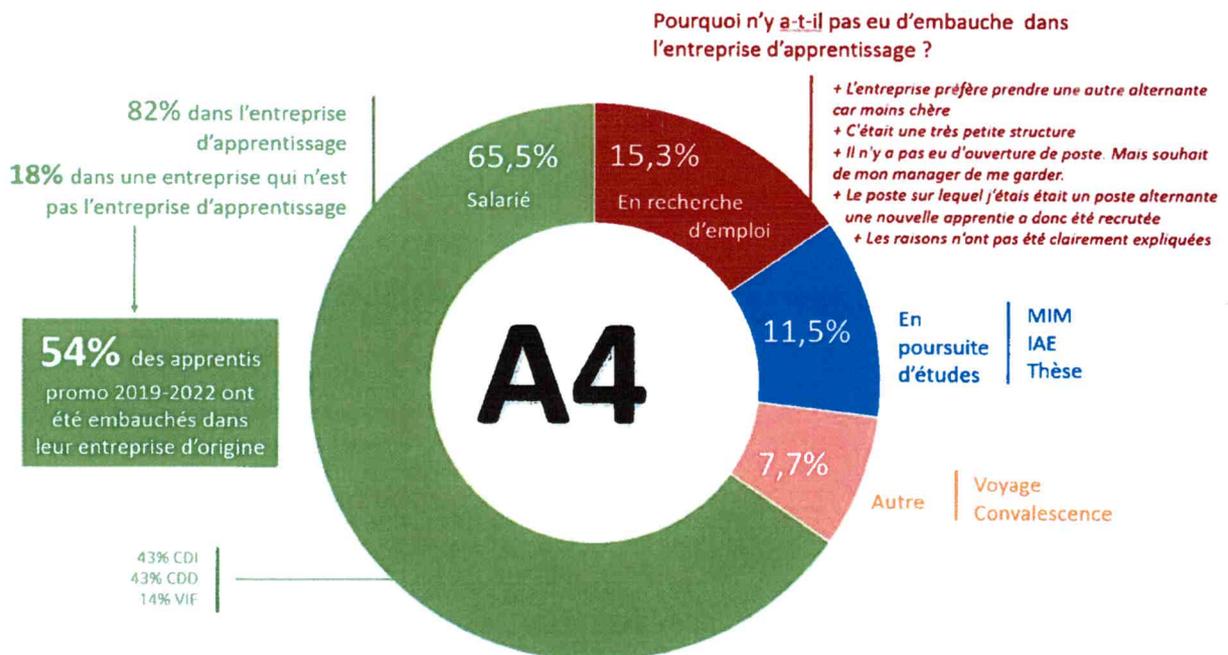
Pour se faire, une grille d'évaluation sera mise en place à la fois pour les compétences B et C ainsi que pour la soutenance.

La convention collective spécifique textile repose sur des niveaux et échelons cotant des compétences, l'évaluation des compétences en formation permet de faire le lien avec ce qui se fait dans les entreprises. Le reproche est fait que ces évaluations sont basées sur des softskills et qu'il manque une évaluation concernant les connaissances.

Philippe Vroman demande qu'une réunion soit faite avec l'ensemble des enseignants porteurs de projets pour être parfaitement en phase avec les attentes. Guillaume Tartare indique que ces grilles ont déjà été présentées aux étudiants mais pas encore aux enseignants.

### 7. Focus sur le devenir des apprentis et l'influence de l'aide gouvernementale sur l'embauche des apprentis

Sandrine Pesse revient sur une enquête qui a été réalisée auprès des apprentis ayant quitté l'ENSAIT en septembre 2022 après la soutenance de leur PFE.



54% des salariés continuent dans leur entreprise d'origine.

15% des jeunes diplômés ne restent pas dans leur entreprise d'origine. Magali Jonard demande s'il existe des leviers pour les entreprises pour faciliter l'embauche de ces jeunes diplômés. A ce jour, il n'y a pas d'aide à l'embauche prévue.

L'organisation de la journée « Booster d'emploi » avait permis à des jeunes diplômés de trouver un emploi dans une autre entreprise.

Malheureusement, pour certaines entreprises, la politique de recrutement se fait sur l'apprentissage sans promesse d'embauche ensuite. Mais ce n'est pas le cas de la majorité des entreprises qui font un investissement sur 3 ans.

En tant que tuteur, Philippe Vroman demande si une démarche vigilante dans le choix du partenariat avec les entreprises au moment du recrutement pourrait être faite.

## 8. Questions/réponses

La prochaine date pour le Conseil de Perfectionnement est le 23 mars 2023 à 9h30.

La séance est levée à 11h40.

Fait à Roubaix,  
Le 13 octobre 2022

Le Président



Eric MEZIN